BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 15.9.2011 sous le n°0915S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES

Supp. n° 11 au NICE-SNES n° 233 de novembre 2014

Nice, le 14 janvier 2015

SOMMAIRE

P.1.1 Edito
P.2.1 Syndicalisation
P.3.2 Préparation de la rentrée
P.4.3 Nouveau projet académique
P.5.3 Calendrier des actes collectifs
P.6.4 Conseil syndical académique
Annexe 1 : convocation au CSA
Annexe 2 : affiche grève

Infos académiques n°3

Édito

Maintenant :
Rassembler la profession dans l'action.

À l'issue d'une période de deuil national dans lequel le SNES-FSU s'est pleinement inscrit, le débat démocratique reprend toute sa place et la Nation s'interroge sur les mesures à prendre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. Elles sont de plusieurs ordres et l'Éducation doit y prendre toute sa part. Mais il est urgent de mettre pleinement les actes en accord avec les discours de priorité à la jeunesse, de refondation de l'Ecole et de relance de l'éducation prioritaire.

Le système éducatif, creuset de la République, confronté aux tensions sociales, peine à réaliser sa mission : inscrire chaque enfant dans un destin collectif et dans une culture commune. Notre travail est sapé par les logiques budgétaires, après une décennie de suppressions de postes, et il est empêché par des réformes imposées contre l'avis des personnels.
Renforcer les taux d'encadrement, réfléchir au temps scolaire et extrascolaire des élèves, rétablir la formation continue des professeurs, réfléchir aux contenus enseignés, qu'il s'agisse d'éducation civique ou d'enseignement du fait religieux, éduquer à l'usage des nouveaux médias, lutter contre l'échec scolaire et le décrochage : ces chantiers doivent se poursuivre, s'approfondir et aboutir. Les personnels, qui exercent au quotidien au contact de la réalité et de la jeunesse, doivent être écoutés et entendus.

À l'issue des élections professionnelles qui se sont déroulées dans les conditions que tout le monde connaît du 27 novembre au 4 décembre, le SNES-FSU et la FSU restent la référence dans l'Éducation nationale, dans notre académie comme au plan national.

Nous sommes majoritaires et les autres organisations sont loin derrière. Certes, nous enregistrons des reculs, des pertes de sièges. À l'inverse d'organisations qui proposent des discours simplistes ou invoquent une École qui n'existe plus, et qui les élections passées, laissent les personnels seuls, notre responsabilité d'organisation majoritaire, c'est de rassembler la profession.

La rassembler dans des combats unificateurs pour le second degré : imposer une politique éducative à la hauteur des besoins, en finir avec des méthodes managériales indignes, préserver nos disciplines et nos métiers, revaloriser nos salaires et nos carrières.

C'est tout le sens de l'appel à la grève de la FSU et de ses syndicats, le mardi 3 février pour nos conditions de travail, nos salaires et notre formation.

Alain Galan
Secrétaire général du SNES-FSU

Se syndiquer, un acte citoyen majeur, une exigence démocratique.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner tous ensemble les moyens de se défendre comme salarié et de porter collectivement l'exigence d'une société plus juste dont l'Ecole de la République ne peut-être que la pierre angulaire.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pour chacun et pour les personnels de l'Education nationale, un moyen de s'investir pleinement dans le débat public. Un débat public qui ne peut que placer l'Ecole au centre de ses préoccupations eu égard aux enjeux qui se posent, encore plus aujourd'hui qu'hier, à la Nation.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens collectifs de réformer un système éducatif, laissé exsangue par une décennie de suppressions de postes, déboussolé par des réformes imposées contre l'avis des personnels, miné par des logiques d'austérité budgétaire, qui peine à réaliser sa mission d'Institution de la République chargée d'inscrire chaque enfant dans un destin collectif et une culture commune partagés.

Se syndiquer au SNES-FSU, le syndicat majoritaire de l'Education nationale, c'est s'assurer que les personnels, qui exercent au quotidien au contact de la réalité et de la jeunesse, soient écoutés et entendus.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pour chaque personnel la certitude de voir ses droits individuels de salarié défendus et améliorés dans le cadre du paritarisme. C'est la certitude de voir ses droits à une carrière la meilleure possible respectés, de voir ses conditions de travail défendues et améliorées, de ne jamais se retrouver seul devant une hiérarchie qui développe si facilement une logique autoritariste. "

Préparation de la rentrée

Le ministère a communiqué, lors du Comité Technique Ministériel de fin décembre, la répartition par académie des emplois. Pour l'académie de Nice, c'est **une dotation positive de 33 emplois qui est annoncée**. Pour mémoire, l'an dernier le ministre avait retiré 11 emplois à notre académie, mais, par magie, Madame le Recteur avait réussi à les transformer en création de postes dans les établissements ..... en redéployant des postes de remplacement.

Cette dotation 2015 positive pourrait se transformer en suppression de postes dans nos établissements car ces 33 emplois doivent permettre de :

1 - mettre en œuvre les pondérations (allègements de service) légitimes de nos collègues affectés dans les 4 établissements qui seront classés REP+ à la rentrée 2015 ;
2 - accompagner l'entrée en REP de 3 établissements ;
3 - financer, comme promis par Madame le recteur, le maintien des moyens des 2 établissements exclus des REP ;
4 -faire face à la progression démographique de l'académie, qui est certes limitée (+182 élèves prévus pour le second degré), mais intervient dans une académie déjà sous-dotée ;

Le Comité Technique Académique qui examinera la répartition des "grandes masses" entre les départements se tiendra le mardi 20 janvier et les Comités Techniques Spéciaux Départementaux le mardi 27 janvier. Le SNES-FSU informera, comme à son habitude, les établissements en mettant à leur disposition les tableaux de dotation.

Cette préparation de rentrée verra la mise œuvre du nouveau décret statutaire et la transformation de certaines décharges de service en indemnités. Les dotations déléguées aux établissements comprendront donc des HP, des HSA et des euros ! Les CA auront donc à se prononcer par un vote, non seulement sur la répartition de la dotation (HP+HSA) mais aussi sur la définition au niveau local, de certaines missions, et sur le montant des indemnités. Sur la question des indemnités, l'arsenal règlementaire n'est pas actuellement

arrêté. En effet, les premières rédactions ministérielles ne sont pas acceptables et le SNES-FSU a exigé que la copie soit revue.

Il est possible, cette année encore, que certains chefs d'établissement refusent de mettre au vote la répartition de la DGH au prétexte que la question des indemnités n'est pas tranchée. Rien ne s'oppose à ce que le CA de février vote la DGH et qu'un futur CA se prononce sur les indemnités. Le SNES-FSU interviendra en ce sens auprès de Mme le Recteur et des DASEN. N'hésitez pas à nous signaler toute situation de blocage.

Le nouveau projet académique : une consultation sans dialogue !

Un nouveau projet académique est en cours d'élaboration pour la période 2015-2019. La communauté éducative a été invitée à s'exprimer en ligne jusqu'au 19 décembre 2014 et 1 116 contributions ont été apportées sur environ 12000 enseignants, soit moins de 10%. C'est dire combien cette consultation va pouvoir être représentative du monde enseignant de l'académie !
Ce nouveau projet 2015/2019 devrait être diffusé en avril/mai 2015.

Si nous ne pouvons qu'approuver les trois grands axes de réflexion : mieux former, mieux accueillir et mieux accompagner, l'organisation de cette consultation, quant à elle, nous interpelle fortement.

Tout d'abord le calendrier de cette consultation a été problématique. Celle-ci a été ouverte en pleine période d'élections professionnelles. Sa clôture a eu lieu juste avant les vacances d'Hiver, en fin de trimestre, lorsque se bousculent conseils de classe et réunion parents/professeurs ; ce qui n'a pu donner lieu à une forte implication des collègues et ce qui montre surtout la méconnaissance par l'administration de notre charge de travail.

Ensuite nous ne pouvons que dénoncer l'absence totale de dialogue social autour de cette consultation. En 2009, une information avait été faite en Comité Technique. Madame le recteur nous avait associés, en tant que représentants des personnels, à la réflexion pour que nous puissions inciter les collègues à participer à la consultation. Cette fois-ci, aucune information ne nous a été transmise.

Enfin, si les trois axes et leur contenu peuvent être pertinents : comment envisager de « mieux former », « mieux accueillir » et « mieux accompagner » sans se donner les moyens de cette ambition ? L'académie de Nice va bénéficier de seulement **33 emplois supplémentaires pour** mettre en œuvre les pondérations en REP+ , l'accompagnement de l'entrée en REP de 3 établissements, faire face à la progression démographique de l'académie et implanter des supports stagiaires… On voit mal alors comment les améliorations des conditions d'étude de nos élèves, prévues dans ce nouveau plan académique, vont pouvoir se faire sans moyens supplémentaires !

Une analyse du contenu de ce projet vous sera proposée dans le prochain Nice-SNES.

Calendrier des actes collectifs

Congé de Formation Professionnelle 2015-2016

Critères de classement :
Antériorité de la demande, date de naissance.
Les congés peuvent être fractionnés en mois, il est donc possible de demander de 1 à 10 mois. Pour la préparation à l'agrégation les demandes sont systématiquement ramenées à 8 mois par l'administration.
Les demandes sont à faire par Internet entre le mardi 6 janvier et le jeudi 22 janvier sur http://services.ac-nice.fr
"Services proposés aux élèves et aux personnels de l'Éducation nationale". Rubrique "COFPI"

Les CAPA sont prévues le 12 mars 2015 pour les CPE, le 19 mars 2015 pour les Certifiés, le 24 mars pour les Agrégés.

Demandes d'exercice à temps partiel ou de reprise à temps complet.

Rentrée 2015
Demande à faire avant le lundi 2 février 2015 et à remettre accompagnée d'éventuelles pièces justificatives au chef d'établissement pour avis et transmission aux services concernés.
(Formulaire à télécharger sur www.nice.snes.edu).
Les collègues qui se verraient opposer un refus peuvent saisir la CAPA.

Intégration des AE dans le corps des Certifiés (décret 89)

Saisie des candidatures sur SIAP
http://www.education.gouv.fr/pid61/siap-systeme-information-aide-aux-promotions.html
entre le mardi 6 janvier 2015 et le mercredi 28 janvier 2015 (17 heures).
Transmission des dossiers :
- accusé de réception (de la saisie de la candidature)
- titres et diplômes
au plus tard le jeudi 5 février 2015 au
Rectorat-service des personnels enseignants - actes collectifs
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
La CAPA est prévue le 19 mars 2015.

Liste d'aptitude au corps des Certifiés (décret 72)

Saisie des candidatures sur SIAP
http://www id intégration
entre le mercredi 6 janvier 2015 et le mercredi 28 janvier 2015 (17 heures)
Transmission des dossiers :
- accusé de réception
- titres et diplômes
au plus tard le mercredi 4 février au rectorat. Service id intégration.

Attention les collègues du 1er degré doivent transmettre leur dossier à l'I.E.N. de circonscription.

La CAPA est prévue le 19 mars 2015.

Liste d'aptitude au corps des agrégés

Les candidatures et la constitution du dossier se font exclusivement par I-Prof entre le mardi 6 janvier et le mercredi 28 janvier 2015 (17 heures).
Le dossier comprend un curiculum vitae et une lettre de motivation. Ces deux éléments doivent être saisis dans I-Prof (menu "les services")
Les chefs d'établissement et IPR émettront des avis entre le 30 janvier et le 10 février qui seront consultables à partir du vendredi 13 mars 2015 via I-Prof.
Le recteur arrêtera sa proposition après avis de la CAPA le 24 mars 2015.
La CAPN sera consultée fin mai 2015.

Conseil syndical académique

Le Conseil syndical se tiendra **le lundi 26 janvier au lycée Thierry Maulnier à Nice**. Veillez à ce que chaque établissement soit représenté par le/la secrétaire de S1 ou un syndiqué de l'établissement. Une convocation est jointe à cet envoi.

F.S.U.

À l'appel de la FSU

GRÈVE DANS TOUTE L'ÉDUCATION

MARDI 3 FÉVRIER

Pour nos salaires et nos pensions

Pour nos conditions de travail

Pour une formation initiale et continue améliorée

Lieux et heures de rassemblements et manifestations communiqués ultérieurement

A la fin des années 90, la FSU lançait une campagne intitulée "le pari de l'intelligence, le pari de l'avenir". Elle y présentait ses propositions pour démocratiser l'École. Le dessinateur Charb nous avait alors fait l'amitié d'accepter d'illustrer notre brochure. Pour lui rendre hommage, ainsi qu'aux autres victimes, nous reproduisons un de ses dessins de l'époque.